



Sarcelles, le 02 juin 2008

Note sur la rencontre entre le SNET et l'ANCV le 21/05/2008 à Paris
Sur le programme « Seniors en Vacances »

Participants : Thierry SCHIDLER (Président du SNET), Anne-Marie POULIQUEN (Responsable de la communication du SNET), Philippe KASPI (Directeur Général de l'ANCV), Dominique KTORZA (Directrice des Politiques Sociales de l'ANCV), Estelle GASPON (responsable du service personnes âgées de l'ANCV)

Thierry SCHILDER rappelle que le SNET était partenaire du dispositif « Vacances Seniors » géré par l'UNAT et membre du Comité de pilotage dès 2004.

Il souhaite savoir si les objectifs du programme piloté par l'ANCV sont les mêmes qu'à l'origine ; et notamment si le public concerné est toujours non-partant. Il s'agit d'éviter des transferts de clientèle.

M. KASPI lui répond que les bénéficiaires doivent répondre à des critères d'éligibilité, dont un concernant un niveau de ressources plafond (non imposable avant déduction fiscale). Compte tenu du plafond de revenus mis en place, le risque de transfert de clientèle ne se pose pas.

M. SCHILDER demande si le montant de l'intervention de l'ANCV resterait le même si une offre de séjours conforme au cahier des charges était proposée au prix de 500€. P. KASPI l'informe que pour l'instant, le tarif des séjours ainsi que le cahier des charges pour 2009 n'ont pas encore été déterminés.

L'ANCV souhaite mobiliser un maximum de voyageurs autour de ce programme et prend note des contraintes de chaque partenaire.

Les autocaristes membres du SNET peuvent proposer deux types de prestations :

- du transport sec (ville de départ/ville d'arrivée),
- des produits organisés, clé en main, en hôtel,

P. KASPI interroge T. SCHIDLER sur la politique tarifaire des membres du SNET. Les membres du SNET (200 autocaristes) sont totalement libres sur leur politique tarifaire. Avant toute proposition qui sera faite à l'ANCV, ils seront donc interrogés.

M. SCHIDLER évoque des pistes sur les avantages tarifaires que pourraient proposer les membres du SNET pour « Seniors en Vacances » : une réduction (-10%, - 15% ,- 20%...) sur le prix classique, une réduction sur le prix au kilomètre, un autocar 4* au prix du 2*, des prestations supplémentaires sur place, **ceci à condition que ces voyages aient lieu en basse saison : Oct. Nov. Déc. Jan. Fév. Mars, Juill. Août.**

Lors de cette rencontre, il a été convenu que le SNET ferait des propositions à l'ANCV concernant :

- une offre de transport «sec » à prix réduit (entre les villes de départ où sont situées les autocaristes et quelques destinations) ;
- une offre de séjours conforme au cahier des charges sans tenir compte du tarif demandé, (ci-joint),
- une offre de séjours adaptée aux personnes à mobilité réduite.
